

Communiqué du ministère de la Sécurité et de la Protection civile

Les forces de sécurité et une équipe de l'Administration des douanes ont mené conjointement hier 17 janvier 2013 en milieu d'après-midi, une opération de routine destinée à saisir du carburant illicite à Aképé dans la préfecture de l'Ave. Cette opération qui se situe dans le cadre de la lutte contre l'importation et la commercialisation illicites du carburant a malheureusement été marquée par de violents incidents.

En effet, au cours de cette intervention, les trafiquants ont ameuté les populations de la localité qui ont dressé des barricades avec des briques, des pneus enflammés et des troncs d'arbres pour empêcher l'enlèvement des bidons d'essence saisis.

Au cours des échauffourées, un agent des forces de l'ordre a été sauvagement molesté. Alors qu'il tentait de se dégager, l'agent pris à parti a accidentellement blessé par balles deux passagères d'un véhicule de transport en commun en route vers Kpalimé. Immédiatement évacuées au Pavillon militaire du CHU Sylvanus Olympio, les deux blessées graves ont été entièrement prises en charge aux frais de l'Etat. Aux dernières nouvelles, leurs vies sont hors de tout danger.

Par ailleurs, les forces de l'ordre ont réussi, avec le concours des notables de la localité à rétablir le calme. Deux armes au poing et un véhicule de service emportés lors des échauffourées ont ainsi été retrouvés et restitués aux forces de l'ordre.

Une sanction disciplinaire de principe a été infligée à l'agent de sécurité dont l'arme a occasionné accidentellement les blessures par balles.

Tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés, le Ministre de la sécurité et de la protection civile déplore les incidents d'Aképe et tient à rappeler que le trafic de carburant frelaté est une activité illicite et extrêmement dangereuse pour la sécurité des personnes et préjudiciable à l'économie. Il exhorte à cet égard l'ensemble de la population à faire preuve de civisme et de responsabilité, en évitant toute forme d'obstruction à l'action des forces de l'ordre, notamment dans le cadre de la lutte qu'elles mènent contre le trafic de carburant illicite.

Face à la propagation de cette pratique pernicieuse dans nos villes, villages et hameaux, le Ministre de la sécurité et de la protection civile réitère la nécessité de la combattre avec détermination, conformément au plan établi dans l'intérêt de tous par le Gouvernement.

Fait à Lomé le 18 janvier 2013

Le Ministère de la sécurité et de la protection civile.